

## Invitation des parents de l'école du Boisé-Fabi à l'Assemblée générale annuelle des parents d'élèves le jeudi 2 septembre 2021 à 18 h dans le gymnase (maximum 25 personnes)

## Ordre du jour

- 1. Accueil, prise de présences et ouverture de l'assemblée
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Nomination d'une ou d'un secrétaire d'assemblée
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 septembre 2020

Proposé par Adopté par

- 5. Présentation des rôles des comités d'école
  - Conseil d'établissement
  - Organisme de participation des parents
  - Fondation
- 6. Présentation du bilan du Conseil d'établissement 2020-2021
- 7. Élection au CÉ
  - 7.1 Nomination à la présidence des élections et de deux scrutateurs :
  - 7.2 Conditions d'éligibilité pour être membre du CÉ:
  - 7.3 Élections d'un parent au Conseil d'établissement:
  - 7.4 Élections d'un parent au Conseil d'établissement :
  - 7.5 Élection du parent représentant au comité de parents CSRS et son substitut :
- 8. Nomination de parents pour l'OPP:

- 9. Nomination de parents à la Fondation :
- 10. Période de questions :
- 11. Levée de l'assemblée :
- 12. Date de la première rencontre CÉ:

La directrice,

Brigitte Leclerc